



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 84121

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions du rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat sur la situation des femmes au sein de notre outil de défense. Dans un registre apparemment symbolique, ce rapport relève la persistance de certaines inégalités entre hommes et femmes dans la tenue vestimentaire, qui pourraient être aisément supprimées, d'autant plus que ces différences ne sont pas sans incidence dans un univers aussi hiérarchisé que le milieu militaire. Dans l'armée de Terre, les coiffes des femmes, très spécifiques par rapport aux couvre-chefs des hommes qui comportent des signes différents en fonction du grade et de l'arme d'appartenance, ne portent pas de galons - elles sont « anonymes » - et ne permettent pas de distinguer les grades. Il lui demande de lui indiquer si l'apport de galons sur les coiffes pourrait être envisagé.

Texte de la réponse

A ce jour, seules les coiffes portées par le personnel militaire féminin de l'armée de terre ne disposent pas de signe distinctif de grade, contrairement à celles portées par le personnel féminin de la marine nationale, de l'armée de l'air ou encore de la direction générale de l'armement et des services interarmées constitués de personnels leur appartenant en propre, comme le service de santé des armées. Dans ce contexte, le centre d'expertise du soutien du combattant et des forces (CESCOF) [1] a proposé d'apposer un insigne métallique rendant visible le grade sur les coiffes du personnel féminin de l'armée de terre. La mise en œuvre de cette mesure, qui vient de recueillir l'approbation du chef d'état-major de l'armée de terre, devrait intervenir avant la fin de l'année 2016. [1] Le CESCOF a pour mission principale de fournir aux armées les matériels et les prestations d'alimentation, d'hygiène, de protection et d'équipement du combattant.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84121

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5105

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8163